

Contre-attaque pour préserver le Moulinet

Ault Environnement a voté, lors de son assemblée générale, la mise en place d'actions judiciaires. Dont l'une pour dénoncer le déboisement sur le site du Moulinet en avril dernier.

Il y avait 66 adhérents, présents ce samedi 26 août, à l'assemblée générale de l'association Ault Environnement. Suffisamment, pour atteindre le quorum et voter des délibérations importantes. « Notre objectif est l'avenir de la commune », a rappelé Bernard Motuelle, son président. Trois délibérations ont ainsi été votées à l'unanimité, engageant l'association en justice. Parmi elles, celle concernant le Moulinet. « Le déboisement qui s'est déroulé au Moulinet en avril dernier, avec des arbres qui ont été broyés sur place, a choqué beaucoup de monde », rapporte le président. L'association était rapidement montée au créneau pour dénoncer « un déboisement illégal », orchestré par le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard. Le sous-préfet avait été sollicité et des lettres échangées entre avocats. « Le site du Moulinet, tout le monde s'accorde pour dire qu'il est extraordinaire, il est aussi protégé ; il y a des contraintes à respecter en terme de faune et de flore », insiste Bernard Motuelle. Et l'avocat de l'association, M^e Rajess Ramdenie de souligner : « on est en EBC c'est-à-dire en Espace boisé classé, ce qui signifie qu'avant même d'appliquer le code forestier, c'est le code de l'urbanisme qui s'impose et il est interdit de déboiser ». D'autre part, poursuit-il, « le boisement avait plus de 30 ans et des espèces protégées y vivent, il faut



L'assemblée générale a voté à l'unanimité, ce samedi 26 août, les trois délibérations qui vont engager l'association en justice, dans différents dossiers.

une dérogation préfectorale pour solliciter l'autorisation de déplacement et de capture de la flore et de la faune. »

RÉPARER LES DESTRUCTIONS

Pour l'association, le Syndicat mixte a joué cavalier seul et encouragé « des sanctions pénales de 2 ans d'emprisonnement et 150 000

euros d'amende ». Elle réclame la réparation des destructions. Aujourd'hui, les courriers entre les protagonistes restent au point mort. « L'avocat du Syndicat nous a répondu qu'il n'avait pas de réponse, explique M^e Ramdenie, et le sous-préfet qu'il s'agissait d'éléments nouveaux, qu'il allait étudier. » S'agit-il de jouer la montre ? C'est

ce que craint l'association. En portant l'affaire en justice, ce qui sera fait, « l'idée est d'éviter d'autres déboisements en mettant la pression et en obligeant le Syndicat à solliciter, à l'avenir, ces autorisations », explique l'avocat. Une action qui pourrait, par ricochet, freiner l'enthousiasme des promoteurs sur la zone. Lors de l'assemblée, deux

CHANGER D'IMAGE

L'association souffre d'une image dont elle aimerait se défaire. « Nous avons mené beaucoup d'actions juridiques cette année, rappelle Jean-Louis Laforêt, membre du CA. On pense alors que nous sommes toujours dans l'opposition et que nous n'avons aucune idée pour l'avenir d'Ault ». Pour changer d'image, l'association souhaite instaurer des permanences publiques, lors de brocantes, « pour parler des actions », mais aussi élaborer un conseil d'administration plus élargi, afin « de discuter autour de thématiques et monter des ateliers ». Le prochain CA, pour les vacances de la Toussaint, devrait donc accueillir plus de monde, pour potasser « sur le sujet de l'habitat ».

autres délibérations ont été validées. Ault Environnement conteste de nombreux points dans le PLU de la ville. Un recours gracieux auprès de la Communauté de communes des Villes sœurs qui gère désormais le dossier, a été engagé le 22 août. L'assemblée a donné son accord pour, « si nécessaire », poursuivre l'engagement par un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens. Autre délibéré, la validation de l'action en justice engagée en janvier 2016 contre le préfet de la Somme suite à l'arrêté préfectoral approuvant le Plan de prévention des risques des Falaises picardes. ■ F.M.